



Fédération des chambres  
de commerce du Québec



Montréal, le 20 juillet 2022

Monsieur François Bonnardel  
Ministre des Transports  
Édifice de la Haute-Ville  
700, Boulevard René-Lévesque Est  
29e étage  
Québec (Québec) G1R 5H1  
[ministre@transports.gouv.qc.ca](mailto:ministre@transports.gouv.qc.ca)

## **Objet : Inquiétudes quant aux mesures gouvernementales en transport aérien régional**

Monsieur le Ministre,

La Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) a pour mission d'appuyer le développement des entreprises de l'ensemble des secteurs économiques du Québec et des régions. Grâce à son vaste réseau de 125 chambres de commerce et de 1 100 entreprises établies au Québec, la FCCQ représente plus de 50 000 entreprises exerçant leurs activités dans tous les secteurs de l'économie et sur l'ensemble du territoire québécois. Plus important réseau de gens d'affaires et d'entreprises au Québec, nous défendons les intérêts de nos membres au chapitre des politiques publiques, favorisant ainsi un environnement d'affaires innovant et concurrentiel.

Le 19 avril dernier, nous avons accueilli favorablement l'annonce de votre gouvernement en matière de transport aérien régional. Pour nous, il est important que les mesures permettent aux voyageurs d'obtenir des billets d'avion à des prix compétitifs (au maximum de 500\$) et ce, sans compromettre la rentabilité des transporteurs aériens régionaux ainsi que la fréquence des liaisons aériennes.

Toutefois, depuis les récentes annonces printanières de votre gouvernement en matière de transport aérien régional, et particulièrement au cours des dernières semaines, nos membres nous ont présenté plusieurs problématiques et préoccupations à ce sujet. Les membres de la FCCQ ont noté plusieurs éléments qui nuisent à la mise en application du Programme d'accès aérien aux régions (PAAR).

### **La question des déplacements interrégionaux**

Le PAAR, plus particulièrement le volet 2 qui porte sur l'offre de billet d'avion à prix maximal déterminé, présente une problématique importante. Il s'agit de l'obligation de voyager « en provenance » ou « à destination » des aéroports de Montréal, Saint-Hubert et Québec afin d'être éligible au billet d'avion de 500 \$ l'aller-retour.

Pour la FCCQ, cette limitation dans l'application du volet 2 du PAAR a pour effet de circonscrire les

**LA FORCE DU RÉSEAU**

déplacements interrégionaux et réduit également la mobilité des personnes. Afin de favoriser une utilisation généralisée du programme, la FCCQ recommande au gouvernement de retirer l'obligation des passages dans les aéroports commerciaux de la Communauté métropolitaine de Montréal et de Québec, et que ce soit ouvert à l'ensemble des liaisons aériennes régionales commerciales dans nos régions québécoises.

### **Une incertitude grandissante au sujet de l'assiduité des vols régionaux**

Tout comme les vols internationaux, les vols en direction ou en provenance des régions sont impactés par une hausse du nombre de vols annulés. À titre d'exemple, l'aéroport de Sept-Îles a subi une diminution de 16 % de ses activités entre le 7 et le 14 juillet 2022 en comparaison avec la même période en 2021. Pour les régions éloignées, la hausse observée du nombre de vols régionaux annulés constitue non seulement un frein au développement économique, mais également un enjeu pour assurer l'accès à des soins de santé.

Pour les collectivités éloignées, une réduction de la mobilité des personnes entre les régions entraîne des conséquences importantes. Pour la FCCQ, il est essentiel d'assurer une offre fiable afin de contribuer à la revalorisation des régions qui ont été grandement impactées par la pandémie de Covid-19.

### **La pertinence d'un comité de suivi du PAAR**

Nous avons mentionné en avril dernier que pour s'assurer de l'atteinte des objectifs gouvernementaux en transport aérien régional ainsi que pour répondre aux besoins des régions, il serait nécessaire de maintenir un suivi étroit quant à l'impact des mesures mises en place, non seulement sur le prix, mais sur le volume de passagers et sur la rentabilité des lignes aériennes régionales.

Considérant que, de notre point de vue, le gouvernement du Québec a une responsabilité à assumer en matière d'occupation du territoire, il est essentiel de rendre les régions les plus accessibles possibles. Du fait de l'immensité de son territoire, la voie aérienne demeure souvent l'option à privilégier en termes d'efficacité pour le déplacement des personnes. Pour la FCCQ, l'accès au transport aérien régional est primordial afin d'assurer la vitalité de nos régions et également pour favoriser leur rayonnement économique.

Considérant son expertise en la matière, la FCCQ désire maintenir sa participation à tout comité national qui permettrait d'assurer ce suivi, afin de vous transmettre les commentaires exprimés par les passagers des liaisons aériennes, entre autres les chambres de commerce locales et la communauté d'affaires, ainsi que les aéroports et transporteurs aériens membres du réseau de la FCCQ. Reconnue pour son implication dans le développement ainsi que la revitalisation des régions, la FCCQ sera ainsi en mesure de donner les échos en provenance du terrain et des différents pôles aériens régionaux ainsi que de contribuer au bon déroulement du PAAR.

Suivant ces commentaires, nous croyons qu'il est primordial pour les régions éloignées d'avoir accès à une offre de transport aérien fiable et abordable pour l'ensemble des déplacements interrégionaux. Également, afin de faciliter la mise en application du PAAR et d'améliorer son offre, la FCCQ demande au gouvernement la mise sur pied d'un comité qui pourra effectuer un suivi étroit sur les impacts et retombées du PAAR.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Charles Milliard'. The signature is stylized with a large, sweeping flourish at the end.

Charles Milliard, MBA  
Président-directeur général

C.C. M. Patrick Dubé, sous-ministre (MTQ)

C.C. M. Dave Henry, directeur général – Transport maritime, aérien et ferroviaire (MTQ)